Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260330-D20260324-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
25 mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**19**
Votants	**19**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Étaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent /.

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Loïc BERNARD.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-24

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AU COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE *(CNAS)*

5.3. Institutions et vie politique / Désignation de représentants

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Par mail du 23 mars 2026, il nous est demandé de désigner nos correspondants au Comité Nationale d'Action Sociale *(CNAS)* à raison d'un délégué titulaire élu et d'un délégué titulaire agent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué local *(collège des élus)* au Comité National d'Action Sociale *(CNAS)* dont le siège de l'antenne Ouest se trouve à LAVAL *(Parc tertiaire Technopolis – Rue Louis de Broglie BP 66120 – 53 061 LAVAL Cedex 9)* ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer pour siéger au Comité National d'Action Sociale (CNAS), et représenter la Commune de BODILIS :

× ***Mme CREIGNOU Isabelle, déléguée titulaire.***

Le Conseil Municipal, charge M. le Maire de notifier cette délibération au Comité National d'Action Sociale (CNAS) Antenne Ouest.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260330-D20260324-DE

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 31 mars 2026
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat *le 31 / 03 / 2026* *Affiché / mis en ligne* *le 31 / 03 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*